


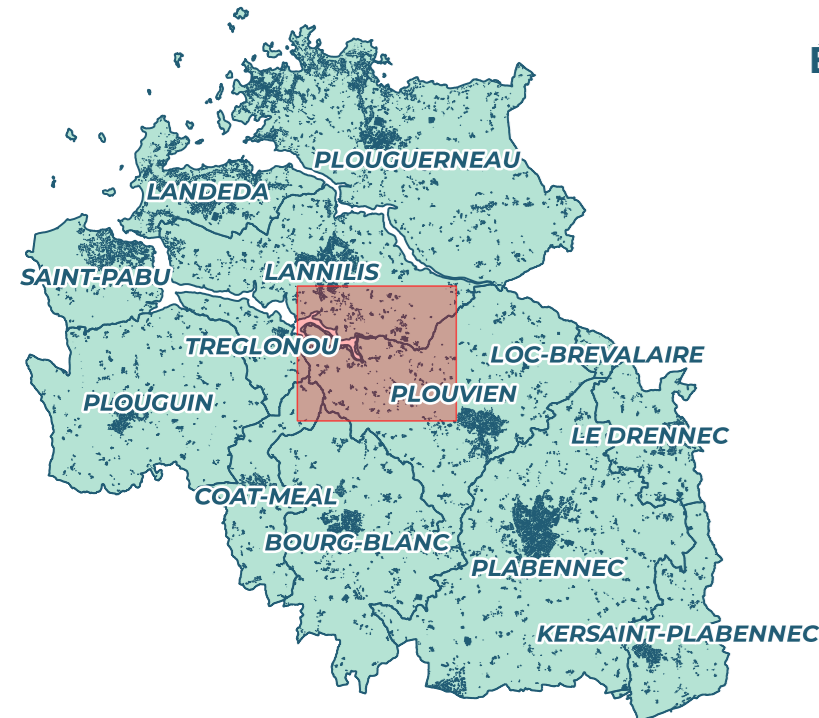
**RÈGLEMENT
GRAPHIQUE**
Tome 2 – Plan thématique
PLOUVIEN
Planche 2

Approuvé le : 30 janvier 2020 - Modifié le : 23 juin 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Échelle : 1 / 5000 au format A0

0 100 200 300 m



- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
- Retrait-gonflements des sols argileux - Aléa faible (Source : BRGM)
- Marge de recul relative aux routes départementales
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source : DDTM29) :
- Zone d'aléa "lié au changement climatique"
- Zone d'aléa "moyen"
- Zone d'aléa "fort"
- Mouvements de terrain (Source : BRGM) :**
- Glissements
- Sous-cavage
- Traces d'érosion
- Plans de Prévention des risques naturels ou miniers (PPRI) :**
- Zone rouge
- Zone bleue
- Zone verte
- Risque de rampe de nappes (Source : BRGM) :**
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Périmètres de protection des captages d'alimentation en eau :**
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée
- Autres informations :**
- Limites communales (Source : Pôle métropolitain du Pays de Brest - tracé non officiel)